

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix neuf heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du cinq mars deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-2-13

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCES DES DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES ET DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA PÉRIODE 2024/2026
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs DELACHOUX Jean-Paul et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

2024BC1-1-2-13**OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCES DES DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES ET DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA PÉRIODE 2024/2026
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, par voie de procédure adaptée, pour la passation d'un marché d'assurances des dommages aux biens mobiliers et immobiliers pour les besoins de la Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R) et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), pour la période 2024/2026, dans le cadre d'un groupement de commande dont la Communauté de Communes est coordonnateur.

Il précise que cette procédure a été initiée en 2023, puis déclarée sans suite pour infructuosité, par délibération du Bureau Communautaire en date du 27 novembre 2023, en l'absence de candidature.

Une nouvelle consultation a donc été menée, selon les dispositions de l'article R2122-2 du Code de la commande publique.

Les entreprises suivantes ont alors proposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
Courtier d'assurances ASSURINCO / YSA SOLUTIONS	122 bis Quai de Toulis 31000 TOULOUSE
SMACL ASSURANCES SA	141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9

Au vu de l'analyse des offres, le candidat SMACL ASSURANCES SA obtient le meilleur classement, son prix est le moins-disant et ses garanties proposées en variante répondent le mieux au besoin.

De plus, la compagnie d'assurances SMACL ASSURANCES SA remet une offre détaillée, sans que s'ajoute à cela des honoraires ou autre frais de gestion intermédiaire.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Cotisation TTC annuelle
1	SMACL ASSURANCES SA	<p><u>88 467,60 € TTC</u></p> <p>CC2R : 85 852,43 € TTC (variante avec franchise générale à 20 000 €, sauf certains événements) CIAS : 2 615,17 € TTC (variante avec franchise générale à 3 500 €, sauf certains événements)</p>
2	SMACL ASSURANCES SA	<p><u>106 031,60 € TTC</u></p> <p>CC2R : 103 416,43 € TTC (variante avec franchise générale à 10 000 €, sauf certains événements) CIAS : 2 615,17 € TTC (variante avec franchise générale à 3 500 € sauf certains événements)</p>
3	Coutier d'assurances ASSURINCO / YSA SOLUTIONS	<p><u>125 186,85 € TTC</u> soit 105 186, 85 € TTC (offre de base avec franchises à 10 000 € ou 20 000 €, sauf certains événements) et 20 000 € d'honoraires de courtage</p> <p>CC2R : 97 841, 83 € TTC CIAS : 7 348,02 € TTC et 20 000 € d'honoraires de courtage</p>
4	SMACL ASSURANCES SA	<p><u>203 916,78 € TTC</u> (offre de base avec franchise générale à 2 500 €, sauf certains événements)</p> <p>CC2R : 200 650,34 € TTC CIAS : 3 266,44 € TTC</p>

AR Prefecture

082-248200016-20240311-2024BC1_1_2_13-DE

Reçu le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat SMACL ASSURANCES SA pour son offre avec variantes d'un montant annuel de 88 467,60 € TTC soit 85 852,43 € TTC pour la CC2R et 2 615,17 € TTC pour le CIAS ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché au candidat SMACL ASSURANCES SA pour son offre avec variantes d'un montant annuel de 88 467,60 € TTC soit 85 852,43 € TTC pour la CC2R et 2 615,17 € TTC pour le CIAS ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 11 mars 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 12 mars 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LAMAGISTERE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Bruno DOUSSON



Jean Michel BAYLET

